

bébés, les cercueils et le mazout et que, en tant que citoyens vivant dans le nord de la province, ils craignent de ne plus avoir les moyens de survivre.

VIA RAIL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui deux séries de pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. La première est signée par des Canadiens de tous les coins du pays. Ils ont pris conscience des problèmes découlant des lourdes compressions imposées par le gouvernement dans les services de VIA Rail. Ils se sont également rendu compte fait qu'en réduisant les taux d'intérêt préférentiels de 0,33 p. 100, le gouvernement aurait pu économiser le même montant que celui que rapporteront les réductions faites à VIA Rail.

Les pétitionnaires ont demandé que le gouvernement maintienne, améliore et modernise les services de VIA Rail dans les régions où ils peuvent constituer un autre mode de transport plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode et, permettez-moi d'ajouter, plus respectueux de l'environnement et plus économe d'énergie.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une nouvelle série de pétitions signées par des citoyens de tous les coins du pays. Les signataires s'inquiètent des répercussions économiques que la taxe projetée sur les produits et services aura sur les simples citoyens, de Victoria à St. John's. Ils demandent au gouvernement de veiller, si un consensus se dégage sur le remplacement de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, à ne pas en prendre prétexte pour saigner à blanc la population du Canada.

M. le vice-président: Je suis sûr que la Chambre acceptera de revenir au dépôt des projets de loi d'initiative parlementaire au profit du député de Kingston et les Îles. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Questions au feuilleton

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-270, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, le projet de loi vise à supprimer l'article 5 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture. Dans le rapport que le vérificateur général a remis cette année au Parlement, il déclare, comme on peut le lire à la page 95:

A notre avis, l'usage fréquent et varié que fait le gouvernement de l'article 5 de cette loi constitue une menace pour le rôle du Parlement. Le Parlement devrait pouvoir réexaminer la loi et décider si l'on devrait continuer de se servir de l'article 5 de cette façon.

C'est pour donner suite à la recommandation du vérificateur général que je propose ce projet de loi. J'espère que le débat sur cette mesure permettra à la Chambre de décider si l'on doit continuer d'utiliser la loi comme on l'a fait par le passé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 127 et 131.

[Texte]

LE PROJET PRINCE CHARLES

Question n^o 127—**M. Karpoff:**

Dans le cadre du projet d'habitation de Toronto appelé «projet Prince Charles», a-t-on déposé auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logements des contrats requis pour des honoraires d'expert-conseil, et dans l'affirmative, a) ces contrats précisaient-ils le travail à exécuter, b) de quel travail s'agissait-il, c) a-t-il été exécuté, d) quelles sommes ont été payées, e) à quelle personne ou quelles personnes?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Non. Il n'était pas nécessaire de déposer un contrat pour